

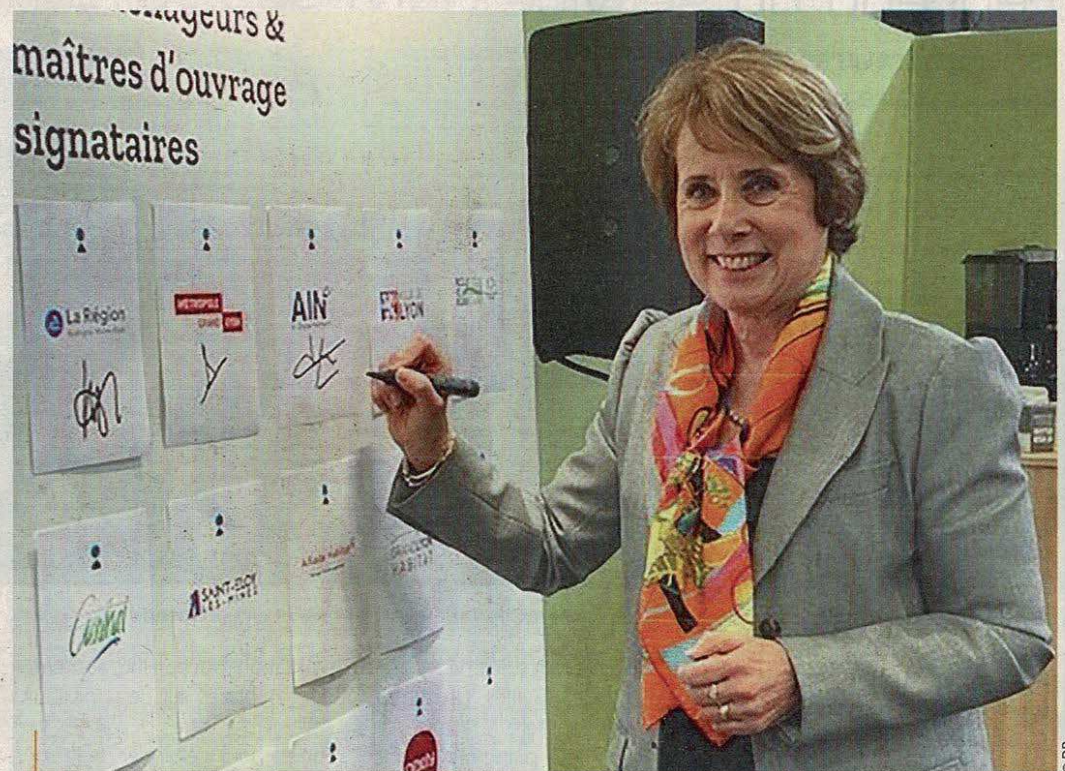
Le Département signe le pacte Bois biosourcés

Lors du salon BePositive, le Département s'est engagé à utiliser plus de bois ou de matériaux biosourcés dans ses constructions neuves.

La filière forêt-bois de l'Ain constitue un secteur important du territoire. C'est aussi une ressource essentielle pour l'économie et l'écosystème du département. Face aux nécessités d'adaptation liées au changement climatique, le Département a fait de la préservation de la ressource "forêt" une de ses priorités.

C'est dans ce contexte que Martine Tabouret, première vice-présidente du Conseil départemental, a signé le pacte Bois biosourcés à l'occasion du salon BePositive, à Eurexpo-Lyon. L'Ain est le premier département d'Auvergne-Rhône-Alpes à s'engager dans cette démarche ambitieuse élaborée par la Fédération interprofessionnelle du bois (Fibois).

Cette initiative montre la volonté du Département d'accroître l'utilisation du bois ou des matériaux biosourcés dans les constructions neuves ou les rénovations. En signant ce pacte, il s'engage sur un pourcentage de surface moyenne



Martine Tabouret, vice-présidente du Conseil départemental, a signé le pacte Bois Biosourcés Auvergne/Rhône-Alpes dans le cadre du salon BePositive à Lyon.

de plancher (SdP) intégrant des solutions biosourcées (un engagement platine pour la construction neuve, soit 70 % de la SdP et un engagement or sur le volet rénovation du parc immobilier, soit 40 % de la SdP).

À travers sa maîtrise d'ouvrage publique, le Département de l'Ain

s'est déjà attaché à intégrer le bois ou les matériaux biosourcés dans les travaux réalisés dans ses collèges (collège Sabine-Zlatin de Belley, collège Eugène-Dubois de Châtillon-sur-Chalaronne, collège Georges-Charpak de Gex...).

La signature du Pacte bois biosourcés Auvergne-Rhône-Alpes per-

mettra au Département de l'Ain de monter en compétence dans l'acte de bâtir en utilisant le matériau bois, donner une visibilité à la filière forêt bois sur les prochaines années et valoriser les entreprises engagées ainsi que la ressource locale, régionale et nationale.

Jean-Marc Perrat

Transition écologique : la Ville de Bourg-en-Bresse et son agglomération récompensées

Depuis plusieurs années, la Ville et la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse ont fait de la transition écologique un des piliers de leur action.

Rénovation thermique des bâtiments, énergies renouvelables, développement du chauffage urbain bas carbone, préservation de la biodiversité et développement des mobilités douces, la Ville et la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse ont fait de la transition écologique un des piliers de leur action, avec des résultats déjà probants, notamment en matière de sobriété énergétique.

La semaine dernière, les deux col-

lectivités ont reçu dans les locaux de l'Assemblée nationale, le prix de l'Association nationale et internationale des maires et des élus locaux pour le développement durable pour leur politique d'emprunt et de budget vert favorable à la transition écologique.

Depuis novembre 2021, la commune et l'agglomération appliquent vis-à-vis de leurs créanciers des critères écologiques pour repérer les établissements

bancaires qui poursuivent leurs investissements dans les énergies fossiles. Toutes les politiques publiques et l'ensemble des services publics sont par ailleurs organisés sur la base d'un "budget vert" qui permet d'évaluer l'impact des actions sur l'environnement.

"Cette démarche est ambitieuse et inédite dans son envergure, affirme Jean-François Debat, le premier magistrat burgien également président de l'agglomération. Elle

a déjà été récompensée par le prix d'innovation de l'AFIGESE (réseau de professionnels des finances publiques) et soulignée par un projet de recherche de trois universités françaises. À notre niveau, nous pouvons peser sur les pratiques des banques. Les collectivités empruntent 20 Md€ par an, c'est un levier puissant pour imposer la nécessaire transition écologique. Sur ce volet, notre territoire est à l'avant-garde."

J.M.P.